

BOURSES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE JOURNÉES DERMATOLOGIQUES DE PARIS 2020

La Société Française de Dermatologie et le Comité d'Organisation des Journées Dermatologiques de Paris attribuent 8 bourses (montant unitaire : de 1 000 à 2 500 euros) à de jeunes dermatologues étrangers francophones dans le cadre des Journées Dermatologiques de Paris, qui se tiendront du 1 au 5 décembre 2020.

Elles ont pour objectif d'aider de jeunes collègues à participer aux Journées Dermatologiques de Paris 2020.

Le montant est destiné à couvrir leurs frais de déplacement : voyage, hébergement et restauration. L'inscription au Congrès et aux sessions de formation sont offertes.

Ces bourses sont ouvertes aux candidats étrangers francophones du monde entier.

En cas d'empêchement ou d'annulation de la part du boursier, le Comité d'Organisation pourra demander, après examen du dossier, le remboursement des sommes versées.

La présence du boursier aux Journées Dermatologiques de Paris est obligatoire et ne peut être reconduite d'une année sur l'autre, et les droits ne pourront être cédés à une tierce personne.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être dermatologue ou en cours de formation en dermatologie,
- Avoir moins de 35 ans à la date des JDP (né(e) après le 05/12/1985),
- Être francophone,
- Ne pas être de nationalité française,
- Ne pas être en stage, au moment des JDP, dans un service ou un laboratoire situé sur le territoire français.

Les candidats seront sélectionnés sur dossier de candidature.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 août 2020

Les formulaires de demande de bourse sont disponibles auprès des *Journées Dermatologiques de Paris - Société Française de Dermatologie, 10 Cité Malesherbes - 75009 Paris, France*

Tél : 33 (0)1 43 27 01 56 - Fax : 33 (0)1 43 27 01 86 - email : sfd-jdp@sfdermato.com

Ils peuvent également être téléchargés sur le site Internet de la Société Française de Dermatologie www.sfdermato.com

Chaque dossier doit comporter impérativement :

1. Le formulaire de candidature joint.
2. Un curriculum vitae indiquant, notamment, la situation professionnelle actuelle et la date éventuelle d'obtention du diplôme de Dermatologue avec liste des principales publications indexées de la façon suivante : noms des auteurs, titre de l'article dans sa langue originale, journal, année, tome, pages.
3. Une lettre de motivation manuscrite expliquant les raisons du candidat à participer aux Journées Dermatologiques de Paris (1 page)
4. Une lettre de recommandation (parrainage) du Chef de Service hospitalier ou du responsable hospitalo-universitaire, ou d'un responsable de la Société de Dermatologie du pays d'origine, qui pourra éventuellement être contacté directement par le comité d'attribution pour plus de précisions. (Préciser le mail)